

Nombre de membres Séance du 31 mars 2022  
Afférents au conseil municipal : 15 L'An deux mil VINGT DEUX  
En exercice : 15 Et le 31 MARS 2022  
Pris part à la délibération : 15

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette  
Commune, légalement convoqué, s'est  
Réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
Le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Madame Catherine Lefebvre

5.9

Date de la convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage : 23 mars 2022

Étaient présents : Mme LEFEBVRE -M BONNEEL- Mme TOURBIER—Mme BAUGE- M JUMAUCOURT- M FLAVIGNY- Mme HOUSPIE- M DIGNE – M DOURLOU-M BEHAREL-Mme STAQUET- M RENARD

Absents : néant

Pouvoirs : M PERCHE à M BEHAREL  
Mme DEBAEKER à Mme BAUGE  
M SEGUIN à Mme HOUSPIE

#### **14) Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) concertation préalable : avis du conseil municipal**

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi « LOM » qui vise à réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux.

Vu la loi du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française ;

Vu la délibération no 19C0312 du 28 juin 2019 du conseil métropolitain de la Mel relative à l'adoption de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Vu les délibérations no 21-C-0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C-0598 du 17 décembre 2021 du Conseil métropolitain de la MEL relatives aux modalités de concertation des projets de :

- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service ( BHNS) entre Villeneuve d'Asq et Lille ;
- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve d'Asq et Marcq en Baroeul ;
- Ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne ;
- Ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

Considérant que la croissance démographique et économique, les dynamiques d'attractivité, la hausse du coût de l'énergie, le vieillissement de la population et la lutte contre les dérèglements climatiques et les pollutions de l'air appellent une politique de mobilité ambitieuse et volontariste ;

Considérant que le SDIT répond aux enjeux sociaux, environnementaux, démographiques et économiques qui caractérisent la Mel ;

Considérant que le SDIT s'inscrit dans l'ambition globale de construction de la Métropole de demain incarnée dans les différentes politiques publiques portées par la Mel, notamment à travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du futur Plan de mobilité ( PDM ) ;

Considérant qu'en plus d'être un objet de mobilité, le SDIT constitue aussi un levier d'aménagement et de développement, véritable outil d'équilibre territorial, environnemental et social, contribuant à l'affirmation d'une métropole durable ;  
Considérant que le SDIT représente une véritable démarche stratégique de développement du réseau de transports en commun qui fixe notamment de nouvelles lignes majeures et structurantes de transports ;

Considérant que ces nouvelles lignes viendront à la fois compléter l'ossature principale du réseau métropolitain et renforcer le maillage en transports en commun de l'ensemble de la métropole, au bénéfice de l'ensemble des métropolitains et usagers actuels et futurs de ces transports modernes et performants, quelle que soit leur commune de résidence ;

Considérant les modalités de la concertation définies par les délibérations no 21C0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C-0598 du 17 décembre 2021 et le déroulement de celle-ci à compter du 21 février 2022 et pour une durée de 6 semaines ;

Considérant qu'au terme de la concertation et après réception du bilan de la concertation, chacun des tracés fera l'objet d'études complémentaires préalablement aux enquêtes publiques qui seront ensuite déclenchées.

La commune de Beaucamps-Ligny :

- Valide des 4 axes du SDIT soumis à la concertation préalable à savoir :

\*La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

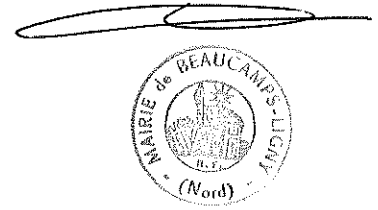
\*La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne.

\*Le développement d'une offre de bus à haut niveau de service adapté aux enjeux territoriaux avec deux nouvelles lignes entre Villeneuve d'Asq et Marcq en Baroeul et entre Villeneuve d'Asq et Lille.

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la MEL de Lille afin qu'elle soit prise en considération ans la cadre de la concertation préalable.

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

Extrait conforme et exécutoire  
Le Maire / Catherine Lefebvre





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Beaucamps-Ligny**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	22033114
Date de la décision :	2022-05-11 00:00:00+02
Objet :	SDIT CONCERTATION CM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215900564-20220511-22033114-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900564-20220511-22033114-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
Nom original :		
SDIT.pdf	application/pdf	89217
Nom métier :		
99_DE-059-215900564-20220511-22033114-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89217

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mai 2022 à 09h43min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mai 2022 à 09h43min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mai 2022 à 09h43min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mai 2022 à 09h53min32s	Reçu par le MI le 2022-05-11

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE no 22033114  
des délibérations du Conseil Municipal  
De la commune de BEAUCAMPS-LIGNY

Nombre de membres Séance du 31 mars 2022  
Afférents au conseil municipal : 15 L'An deux mil VINGT DEUX  
En exercice : 15 Et le 31 MARS 2022  
Pris part à la délibération : 15

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette  
Commune, légalement convoqué, s'est  
Réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
Le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Madame Catherine Lefebvre

5.7

Date de la convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage : 23 mars 2022

Etaient présents : Mme LEFEBVRE -M BONNEEL- Mme TOURBIER—Mme BAUGE- M JUMAUCOURT- M FLAVIGNY- Mme  
HOUSPIE- M DIGNE – M DOURLOU-M BEHAREL-Mme STAQUET- M RENARD

Absents : néant

Pouvoirs : M PERCHE à M BEHAREL  
Mme DEBAEKER à Mme BAUGE  
M SEGUIN à Mme HOUSPIE

#### **14) Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) concertation préalable : avis du conseil municipal**

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi « LOM » qui vise à réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux.

Vu la loi du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française ;

Vu la délibération no 19C0312 du 28 juin 2019 du conseil métropolitain de la Mel relative à l'adoption de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Vu les délibérations no 21-C-0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C-0598 du 17décembre 2021 du Conseil métropolitain de la MEL relatives aux modalités de concertation des projets de :

- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service ( BHNS) entre Villeneuve d'Asq et Lille ;
- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve d'Asq et Marcq en Baroeul ;
- Ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne ;
- Ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.